

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce huitième jour d'avril deux mille treize (8 avril 2013) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2012 et du rapport du vérificateur

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

7. Engagements de crédits – Avril 2013

8. Adoption du règlement numéro 422-2013 décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Joseph, comportant une dépense de 833 289 \$, l'appropriation d'un montant de 511 533 \$ provenant du programme de la taxe sur l'essence et un emprunt n'excédant pas 321 756 \$ financés entièrement à même la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013

9. Refinancement des règlements 358-2006 et 353-2005

10. Modification du lieu des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

11. Appel de candidatures – Commis réceptionniste

12. Octroi de contrat – Lignage des rues

13. Octroi de contrat – Fauchage des bordures de routes - 2013

14. Octroi de contrat – Réfection rue Saint-Joseph

15. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V

Séance ordinaire du 8 avril 2013

16. Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Directive de changement numéro DCA-27
 17. Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Inscription au congrès annuel 2013
 18. Réseau Environnement - Programme d'économie d'eau potable 2013- Adhésion
 19. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2013
 20. C.P.A. Perce-Neige – Participants 2012-2013
 21. Office municipal d'habitation – Approbation des états financiers 2012
 22. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots numéros 2 781 293 (une partie) et 2 544 760 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF-07
 23. Motion de félicitations – M. Simon-Oleg Bourassa - Jeux du Québec à Saguenay 2013
 24. Motion de félicitations – M. Frédéric Grimard - Jeux du Québec à Saguenay 2013
 25. Affaires diverses
 - 25.1 Renée Tremblay architecte – Offre de services professionnels d'architecture – Construction d'une nouvelle bâtisse multifonctionnelle, étude de faisabilité
 - 25.2 Appel de candidatures – Poste de stagiaire en urbanisme
 - 25.3 Fabrique de paroisse Saint-Étienne – Aide financière - Souper spaghetti
- Période de questions
26. Clôture de la séance

2013-04-131

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. D'entrée de jeu, il mentionne que nous tournons une page d'histoire ce soir puisqu'il s'agit de la dernière séance à se tenir à la salle communautaire. Il expose qu'en 50 ans, il s'agit de la 3^e fois que l'hôtel de ville déménage. Elle était située auparavant sur la rue Principale, en face du Marché Bournival jusqu'en 1979 pour ensuite déménager dans les locaux avant de la salle communautaire jusqu'en 1993 et par la suite, dans la bâtisse de l'ancienne caisse populaire que la municipalité avait alors achetée. Le 22 mars dernier, nous avons fait le déménagement dans le nouvel hôtel de ville.

Il rappelle aussi que le numéro de téléphone a changé pour le 819 299-3832. À compter du 6 mai prochain, les séances se tiendront à l'hôtel de ville. Il rappelle qu'une journée porte ouverte se tiendra le dimanche 5 mai prochain de 10 h à 14 h.

Il fait mention des travaux à être réalisés sur la rue Saint-Joseph, ainsi que la phase V du prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs.

Finalement, il parle du projet déposé dans le cadre du pacte rural qui vise à rénover la salle communautaire.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 8 avril 2013

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 mars 2013 et extraordinaire du 18 mars 2013 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2013-04-132

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 mars 2013 et extraordinaire du 18 mars 2013 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 08-04-2013 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2013-04-133

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 08-04-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2012 et du rapport du vérificateur

2013-04-134

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le rapport du vérificateur et le rapport financier pour l'exercice 2012 présentant un surplus de 293 036 \$ de fonctionnement à des fins fiscales tels que présentés par madame Sylvie Gélinas de la firme de comptables Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Trésorerie

Rien à ce point

6. Adoption des comptes fournisseurs

2013-04-135

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2013 totalisant 180 477,67 \$.
- les comptes à payer au 31 mars 2013 de 53 205,11 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-dessus mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Ventilation Trois-Rivières inc. – Mise en marche et entretien du déshumidificateur du nouvel hôtel de ville

2013-04-136

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 129 à Ventilation Trois-Rivières inc. au montant de 439,36 \$, taxes incluses, pour la mise en marche et l'entretien du déshumidificateur existant du nouvel hôtel de ville.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fourniture de bureau Denis – Ameublement – Nouvel hôtel de ville

2013-04-137

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Fourniture de bureau Denis, des factures nos 451207, 464418, 516841, 521180, 525683, 534422, 536892 (crédit) et 537852 aux montants respectifs de 1 190,76 \$, 1 379,67 \$, 2 437,36 \$, 15 967,20 \$, 2 644,38 \$, 352,00 \$, (1 719,63 \$) et 2 391,21 \$ pour un montant total de 24 642,95 \$, taxes incluses, pour l'achat du mobilier du nouvel hôtel de ville. (rés. 2013-02-076)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les Productions Novel inc.- Salle du conseil municipal – Système-conférence avec audio

2013-04-138

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures nos 1213-0724 et 1213-0725 à la compagnie Les Productions Novel inc. aux montants respectifs de 7 618,07 \$ et 578,74 \$, taxes incluses, pour un montant total de 8 196,81 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un système-conférence avec audio, d'un système multimédia et d'un système de contrôle dans la salle du conseil du nouvel hôtel de ville. (rés.2013-03-103)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Classement Luc Beaudoin inc.— Déménagement d'étagères pour le nouvel hôtel de ville

Séance ordinaire du 8 avril 2013

2013-04-139

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 10347 à Classement Beaudoin inc. au montant de 1 477,43 \$, taxes incluses, pour le déménagement des étagères existantes dans la voûte du nouvel hôtel de ville. (rés.2013-03-124)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pluritec – Honoraires professionnels - Surveillance des travaux en ingénierie – Nouvel hôtel de ville

2013-04-140

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n° 11470-03 à la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec, au montant de 5 691,26 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux en ingénierie du nouvel hôtel de ville (2012-11-396).

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Magasin Pierre St-Jacques inc. – Rallonge - Nouvel hôtel de ville

2013-04-141

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 4974 à Magasin Pierre St-Jacques inc. au montant de 74,68 \$, taxes incluses, pour l'achat de rallonge pour le nouvel hôtel de ville.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Atlantis Pompe Ste-Foy inc. – Réparation laveuse à pression

2013-04-142

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 102226 à Atlantis Pompe Ste-Foy, au montant de 78,64 \$, taxes incluses, pour la réparation de la laveuse à pression.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Location Trois-Rivières inc. – Location laveuse à tapis

2013-04-143

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 169850 à Location Trois-Rivières inc., au montant de 47,73 \$, taxes incluses, pour le nettoyage des tapis du nouvel hôtel de ville.

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Cogeco Câble Québec S.E.N.C. – Déplacement de lignes – Rue Saint-Joseph

2013-04-144

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n°1003509 à Cogeco Câble Québec S.E.N.C., au montant de 3 978,33 \$, taxes incluses, pour le déplacement de lignes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Équipement SMS Région Est – Achat fourche pour chargeuse

2013-04-145

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no M23477 à Équipement SMS Région Est, au montant de 6 901,20 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une fourche pour chargeuse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructure inc.- Honoraires professionnels – Plans et devis – Travaux de réfection rue Saint-Joseph

2013-04-146

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 15032288 à BPR-Infrastructure inc., au montant de 14 413,27 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Joseph, pour la période se terminant le 22-02-2013 (résolution 2012-10-355);

Il est de plus résolu que les sommes engagées soient prélevées à même la subvention dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL – Honoraires professionnels – Arbitrage de différend

2013-04-147

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 53003139 à Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL, au montant de 6 504,06 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels relatifs à un arbitrage de différend, pour la période se terminant le 28 février 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Dossier équité salariale

2013-04-148

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la

Séance ordinaire du 8 avril 2013

facture 3705 à Claude Grenier Ressources humaines inc., au montant de 1 083,06 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour les travaux réalisés dans le cadre du dossier d'équité salariale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Géomatique BLP, arpenteurs-géomètres – Relevés et plans topographiques – Rues des Seigneurs et des Gouverneurs

2013-04-149

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no TR12358 à Géomatique BLP, arpenteurs-géomètres, au montant de 1 552,16 \$, pour les relevés et plans topographiques des rues des Seigneurs et des Gouverneurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton - Honoraires professionnels – Service d'urbanisme

2013-04-150

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 130104 à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au montant de 559,24 \$, représentant les honoraires professionnels de l'inspectrice en bâtiment, madame Anne-Claude Hébert-Moreau pour du soutien au service de l'urbanisme pour la période se terminant le 28 février 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Matériaux Lavergne inc. – Quincaillerie – Nouvel hôtel de ville

2013-04-151

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Matériaux Lavergne inc., des factures nos 0544480, 0544498, 0544791, 0544792 et 0544920 aux montants respectifs de 17,27 \$, 2,68 \$, 36,20 \$, 38,63 \$ et 37,23 \$ pour un montant total de 132,01 \$, taxes incluses, pour l'aménagement du nouvel hôtel de ville;

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

7. Engagements de crédits – Avril 2013

2013-04-152

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
2 ordinateurs	23.08000.725	2 063,06 \$
Nettoyage pluvial	02.32000.459	8 000,00 \$
Achat scie mécanique et équipement	02.32000.643	600,00 \$
Achat brosse balai mécanique	02.32020.525	1 500,00 \$
Achat d'un turbidimètre	02.41300.521	1 000,00 \$
Contrat herbicide étangs aérés	02.41400.521	1 800,00 \$
Achat livre «Cahier des charges et devis généraux»	02.13000.670	40,00 \$

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Location de toilettes (Soccer; Fête nationale; Écurie St-Pierre; Tournoi sauterelles; Mercredis culturels)	02.70150.516	2 824,00 \$
Structures gonflables	02.70150.516	2 800,00 \$
Location de toilettes (Soccer et ATJ)	02.70151.516	817,00 \$
Location de toilettes (Parc La Gabelle)	02.70290.522	797,00 \$
Terreautage terrain soccer	02.70150.521	4 553,00 \$
Nettoyage conduit hotte	02.70150.521	357,00 \$
Machine de marquage de terrains <i>Fieldlazer</i> et peinture	02.70150.649	2 041,32 \$
TOTAL		29 192,38 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du règlement numéro 422-2013 décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Joseph, comportant une dépense de 655 830 \$, l'appropriation d'un montant de 334 074 \$ provenant du programme de la taxe sur l'essence et un emprunt n'excédant pas 321 756 \$ financés entièrement à même la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite procéder aux travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 31 juillet 2012, qui confirme la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 jointe au présent règlement comme annexe «A»;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-07-255 par laquelle le conseil municipal approuvait le contenu de la programmation du Programme TECQ 2010-2013;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus dans cette programmation tel qu'il appert du document joint à la présente résolution comme annexe «B»;

CONSIDÉRANT que la contribution du Québec est versée sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi nécessaire d'emprunter la somme de 321 756 \$ afin de financer la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement comporte ainsi un emprunt visant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout dont plus de la moitié du coût des travaux fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes, ce qui fait en sorte, puisque le montant de la subvention est entièrement affecté à la réduction du montant global de l'emprunt, que le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle, suivant l'article 117 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, entrée en vigueur le 17 juin 2009 (2009, c. 26), et prolongée jusqu'au 15 juin 2015 (2012, c. 21);

CONSIDÉRANT également l'article 1093.1 du *Code municipal du Québec*;

Séance ordinaire du 8 avril 2013

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé par appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a, par sa résolution numéro 2013-04-160, accordé le contrat de réfection de la rue Saint-Joseph au plus bas soumissionnaire conforme conditionnellement à l'entrée en vigueur du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2013;

2013-04-153

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 422-2013 décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Joseph, comportant une dépense de 655 830 \$, l'appropriation d'un montant de 334 074 \$ provenant du programme de la taxe sur l'essence et un emprunt n'excédant pas 321 756 \$ financés entièrement à même la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Refinancement des règlements 358-2006 et 353-2005

2013-04-154

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour son emprunt du 16 avril 2013, au montant de 1 482,200 \$, par billet, en vertu des règlements d'emprunt numéros 358-2006 et 353-2005 au prix de 100 échéant en série **cinq (5)** ans comme suit :

88 200 \$	2,57000 %	16 avril 2014
90 600 \$	2,57000 %	16 avril 2015
93 700 \$	2,57000 %	16 avril 2016
96 300 \$	2,57000 %	16 avril 2017
1 113 400 \$	2,57000 %	16 avril 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Refinancement des règlements 358-2006 et 353-2005

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billet un montant total de 1 482 200 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
358-2006	681 400 \$
353-2005	221 900 \$
353-2005	369 400 \$
353-2005	209 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Séance ordinaire du 8 avril 2013

2013-04-155

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant 1 482 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 358-2006 et 353-2005 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 16 avril 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	88 200 \$
2015.	90 600 \$
2016.	93 700 \$
2017.	96 300 \$
2018.	99 100 \$ (à payer en 2018)
2018.	1 014 300 \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 avril 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 358-2006 et 353-2005, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Modification du lieu des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que le nouvel hôtel de ville possède les installations nécessaires pour la tenue des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que selon l'article 145 du Code municipal, le lieu de la tenue des séances du conseil municipal peut être fixé par résolution;

CONSIDÉRANT que selon l'article 145.1 dudit code le secrétaire-trésorier doit donner un avis public de tout changement de l'endroit où siège le conseil;

2013-04-156

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie l'endroit où siègent les membres du conseil en établissant la salle municipale au 1230 rue Principale, dans le nouvel hôtel de ville, où se tiendront à l'avenir les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal à compter du 6 mai 2013;

Il est de plus résolu qu'un avis public soit donné à cet effet par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Séance ordinaire du 8 avril 2013

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Appel de candidatures – Commis réceptionniste

2013-04-157

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidatures pour un poste de commis-réceptionniste à temps partiel, soit 14 heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Lignage des rues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation pour le lignage des rues sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que deux (2) des quatre (4) soumissionnaires invités ont produit une soumission, comme suit :

Fournisseurs	Montant (incluant taxes)
Lignes Maska	16 253,38 \$
Lignco Sigma inc.	17 033,96 \$
JBM Marquage Routier inc.	n'a pas soumissionné
Marquage et Signalisation Rive-Sud B.A. inc.	n'a pas soumissionné

2013-04-158

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de lignage des routes de la municipalité pour 2013 à Lignes Maska au montant de 16 253,38 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Fauchage des bordures de routes - 2013

2013-04-159

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillée, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de fauchage des bordures de routes pour l'année 2013 à Laurent Grenier, comme suit : la partie des chemins appartenant à la municipalité, pour un montant de 6 519,08 \$ incluant les taxes, et la partie appartenant au ministère des Transports, pour un montant de 724,34 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Réfection rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres demandant des soumissions pour la réfection de la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues à savoir :

Entrepreneurs	Montant Avant taxes	TPS	TVQ	Montant Taxes incluses
André Bouvet Itée	496 297,80 \$	24 814,89 \$	49 505,71 \$	570 618,40 \$
Maskimo Construction inc.	513 340,00 \$	25 667,00 \$	51 205,67 \$	590 212,67 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	562 979,60 \$	28 148,98 \$	56 157,22 \$	647 285,80 \$

Séance ordinaire du 8 avril 2013

Construction et Pavage Portneuf inc.	603 459,06 \$	30 172,95 \$	60 195,04 \$	693 827,05 \$
Jobert inc.	616 681,00 \$	30 834,05 \$	61 513,93 \$	709 028,98 \$
Les Constructions et Pavages Continental Div. Const. DJL inc.	623 111,00 \$	31 155,55 \$	62 155,32 \$	716 421,87 \$
Excavations R.M.G. inc.	650 138,87 \$	32 506,94 \$	64 851,35 \$	747 497,16 \$

CONSIDÉRANT que la firme BPR-Infrastructure inc. a vérifié la soumission de l'entreprise André Bouvet ltée, la soumission la plus basse conforme, et qu'elle en fait la recommandation;

2013-04-160

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour la réfection de la rue Saint-Joseph à l'entreprise André Bouvet ltée, pour un montant de 570 618,40 \$ incluant les taxes;

QUE cet octroi de contrat soit et est conditionnel à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et/ou toute autre approbation;

QUE lesdits travaux d'infrastructures ne doivent en aucun cas débiter avant que la municipalité n'ait obtenu lesdites approbations;

Il est de plus résolu que les sommes engagées seront prélevées à même la subvention dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V

CONSIDÉRANT que trois offres de services ont été reçues pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs comme suit :

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
Groupe Qualitas inc.	7 039,19 \$
EXP.	8 973,50 \$
Inspec-Sol inc.	12 798,60 \$

2013-04-161

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, à Groupe Qualitas inc. le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, au montant de 7 039,19 \$ avant les taxes. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite offre de services de Groupe Qualitas inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Directive de changement numéro DCA-27

Séance ordinaire du 8 avril 2013

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville, puisqu'il y a des problématiques, et ce, selon la directive suivante :

Directive n° DCA-27 : Réparation couvre plancher pièce 102 ;

2013-04-162

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., la directive de changement numéro DCA-27 selon l'offre de prix suivante :

Directive n° DCA-27 : 307,90 \$, avant taxes, incluant 15 % d'administration et profit;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, lesdites directives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Inscription au congrès annuel 2013

2013-03-163

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur et le directeur adjoint du service incendie, MM. Daniel Isabelle et Éric Boucher, à assister au congrès des chefs de services incendie qui se tiendra du 18 au 21 mai 2013, à La Malbaie, et de défrayer tous les frais applicables à la municipalité, dont l'inscription de 862,32 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Réseau Environnement - Programme d'économie d'eau potable 2013 - Adhésion

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec dévoilait sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable en 2011;

CONSIDÉRANT qu'à compter de 2012, les municipalités doivent produire un plan d'action et proposer des mesures pour favoriser l'économie;

2013-04-164

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Francine Boulanger, appuyée de Nicolas Gauthier et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, afin de sensibiliser les citoyens à l'économie d'eau potable, adhère à titre de membre à Réseau Environnement au coût de 298,94 \$, taxes incluses, et participe au Programme d'économie d'eau potable de Réseau Environnement pour l'année 2013 au coût de 741,59 \$, taxes incluses, pour un montant total de 1 040,53 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre un camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est nécessaire de charger un montant aux utilisateurs de ce service;

Séance ordinaire du 8 avril 2013

2013-04-165

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie la tarification du camp de jour pour la saison estivale 2013 comme suit :

TARIFICATION CAMP DE JOUR 2013					
	À temps plein			À la semaine	À la journée
	inscription	sorties	total		
Résident	225 \$	100 \$*	= 325 \$	90 \$	30 \$
Non résident	340 \$	100 \$*	= 440 \$	105 \$	35 \$

*Obligatoire

Un escompte de 30 \$ est appliqué lors de l'inscription à temps complet pour le deuxième enfant et les suivants d'une même famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. C.P.A. Perce-Neige – Participants 2012-2013

2013-04-166

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement d'un montant de 1 040,00 \$ au Club de Patinage Artistique Perce-Neige pour la participation de 26 enfants de la municipalité à leurs activités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Office municipal d'habitation – Approbation des états financiers 2012

CONSIDÉRANT les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès (OMH) pour l'année 2012 préparés par la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette CPA SENCRL et présentant un déficit d'exploitation de 42 165 \$;

CONSIDÉRANT que la partie que la municipalité assume représente 10% du déficit, soit un montant de 4 217 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a versé un montant de 3 890 \$ pour l'OMH en 2012 et qu'il y a un solde à verser de 327 \$;

2013-04-167

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice 2012 et assume le montant de 4 217 \$ pour l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès. Il est de plus résolu de verser un montant de 327 \$ à l'OMH afin de régulariser les contributions pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots numéros 2 781 293 (une partie) et 2 544 760 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF -07

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) vise un échange de fonds de terre à l'égard des lots numéros 2 781 293 (une partie) et 2 544 760 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF -07;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 2 781 293 est la propriété de la Ferme Bouchard S.E.N.C. ;

Séance ordinaire du 8 avril 2013

CONSIDÉRANT que le lot numéro 2 544 760 est la propriété du Groupe Forestier L.P.K. inc.;

CONSIDÉRANT que le Groupe Forestier L.P.K inc. désire céder à la Ferme Bouchard S.E.N.C. le lot numéro 2 544 760 d'une superficie de 34 399,9 mètres carrés en échange d'une cession par la Ferme Bouchard S.E.N.C d'une partie du lot numéro 2 781 293 (à devenir le lot numéro 4 831 785) d'une superficie de 40 468,3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que ces fonds continueront d'être utilisés à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

2013-04-168

À CES CAUSES, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande conjointe du Groupe Forestier L.P.K. inc. et de la Ferme Bouchard S.E.N.C. auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Motion de félicitations – M. Simon-Oleg Bourassa - Jeux du Québec à Saguenay 2013

2013-04-169

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement M. Simon-Oleg Bourassa pour sa performance qui lui a valu une médaille de bronze en patinage de vitesse 800 mètres aux Jeux du Québec à Saguenay 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Motion de félicitations – M. Frédéric Grimard - Jeux du Québec à Saguenay 2013

2013-04-170

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement M. Frédéric Grimard pour sa performance dans l'équipe de la Mauricie qui s'est classée au 13e rang au tournoi de hockey masculin aux Jeux du Québec à Saguenay 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Affaires diverses

25.1 Renée Tremblay architecte – Offre de services professionnels d'architecture – Construction d'une nouvelle bâtisse multifonctionnelle, étude de faisabilité

2013-04-171

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la firme Renée Tremblay, architecte le contrat d'étude de faisabilité de la construction d'une nouvelle bâtisse multifonctionnelle au coût de 2 800 \$ selon l'offre de services professionnels datée du 5 mars 2013.

Séance ordinaire du 8 avril 2013

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25.2 Appel de candidatures – Poste de stagiaire en urbanisme

2013-04-172

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidatures pour un poste de stagiaire en urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25.3 Fabrique de paroisse Saint-Étienne – Aide financière - Souper spaghetti

2013-04-173

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse à la fabrique de paroisse Saint-Étienne la somme de 80 \$ pour une table de huit personnes au souper spaghetti qui aura lieu au Centre communautaire le 18 mai prochain, dans le cadre de la collecte de fonds pour soutenir les activités de la paroisse, en particulier le programme de réfection des biens patrimoniaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 24
Fin : 20 h 31

26. Clôture de la séance

2013-04-174

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière